

Résultats détaillés des comptes trimestriels du 2^e trimestre 2020 :

Interprétation et implications méthodologiques des évolutions économiques et des mesures d'aide mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire

Plusieurs dispositifs d'aide en direction des entreprises et des ménages ont été mis en œuvre par les administrations publiques pour pallier la baisse d'activité liée notamment aux mesures de confinement instaurées le 16 mars. Cette note a pour objectif de décrire comment la perte d'activité liée à la crise sanitaire et les principaux dispositifs d'aide se traduisent dans les comptes trimestriels, comment ils affectent les principaux agrégats des comptes nationaux tels que le taux de marge des entreprises, le pouvoir d'achat des ménages ou encore le déficit public.

1. Description des principaux dispositifs d'aide

L'activité partielle

L'activité partielle, ou chômage partiel, répond à un double objectif : permettre aux entreprises de conserver leurs forces de travail pour mieux repartir à l'issue de la crise et aux employés concernés de conserver leur emploi et une partie de leur revenu (84 % du salaire net jusqu'à présent).

Dans les comptes nationaux, l'activité partielle est considérée comme une prestation sociale en espèces (D.623) versée aux ménages par les administrations publiques. Ainsi, le dispositif d'activité partielle se traduit d'une part dans les comptes des entreprises par une diminution de la masse salariale contribuant à soutenir leur taux de marge, d'autre part dans le compte des ménages par une prestation sociale compensant partiellement la diminution de leurs revenus d'activité, soutenant ainsi leur pouvoir d'achat. L'indemnité d'activité partielle est exonérée de cotisations sociales mais soumise à la CSG sur les revenus de remplacement et à la CRDS.

Les travailleurs placés en activité partielle sont toujours considérés en emploi mais leur volume horaire de travail est diminué. De ce fait, l'emploi exprimé en personnes physiques baisse nettement moins que le volume d'heures travaillées au 1^{er} trimestre (-0,2 % contre -4,2 %) et au 2^e trimestre (-2,6 % contre -15,5 %).

Pour estimer l'activité partielle, les comptes trimestriels se sont appuyés sur les *Déclarations Sociales Nominatives* (DSN) des entreprises disponibles à la mi-mai, permettant d'estimer un nombre d'heures de chômage partiel au titre du mois de mars et au titre du 2^e trimestre, lesquelles rentrent en compte dans le calcul du volume d'heures travaillées au niveau A17, et les montants d'indemnités correspondantes versés aux ménages.

Le fonds de solidarité pour les TPE, indépendants et micro entrepreneurs

L'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour aider les petites entreprises les plus touchées par la crise sanitaire. Sont concernés par cette aide les TPE, indépendants, micro-entrepreneurs et professions libérales (sous certaines conditions) qui subissent une interdiction d'accueil du public et/ou ont subi une perte importante de leur chiffre d'affaires.

Cette aide est une subvention (D.39) versée aux entreprises ; la baisse de leur excédent brut d'exploitation est ainsi amortie. Les aides ont toutes été affectées aux entreprises individuelles (retracées dans le compte des ménages), étant donné les types d'entreprises ciblées par l'aide, même si certaines sociétés ont pu en bénéficier. Le partage des aides entre sociétés et entreprises individuelles ne sera connu que lorsque les données individuelles d'entreprises seront disponibles.

Délais de paiements d'échéances fiscales et/ou sociales et exonérations

Les entreprises peuvent demander au comptable public l'échelonnement des dettes fiscales en cours. Les employeurs dont la date d'échéance Urssaf intervient le 15 du mois peuvent reporter tout ou partie du paiement de leurs cotisations salariales et patronales.

En comptabilité nationale, ces modifications des délais de paiement sont sans incidence sur les revenus des entreprises et symétriquement sur le déficit public, ce sont des mesures de « trésorerie ». Comptablement, ce sont les montants dus (qu'ils soient effectivement versés ou non) qui sont retracés dans les comptes non financiers des entreprises. La contrepartie de cette charge de fonctionnement est une dette vis-à-vis des administrations publiques que les entreprises pourront rembourser ultérieurement. A ce stade, même si la mesure permet aux entreprises de ne pas être confrontées à des difficultés de trésorerie supplémentaires, les patrimoines nets des entreprises et de l'Etat ne sont pas affectés.

En revanche, dans certains secteurs d'activité (plan de soutien du tourisme de l'évènementiel sportif et culturel), les TPE et les PME ont été exonérées de charges sociales durant la période de fermeture ou de très faible activité de mars à juin. Dans ce cas, il y a un impact sur les revenus des agents : baisse de charges pour les entreprises et diminution des recettes pour les administrations publiques.

Les séries de cotisations sociales et fiscales utilisées par les comptes trimestriels correspondent aux montants effectivement payés, il a donc fallu estimer le montant d'impôts et de cotisations sociales reportées (mais non exonérées) pour estimer les montants dus. À partir des recensements de la direction de la Sécurité sociale et de la DGFIP, les reports sont estimés à environ 13 Md€ sur les échéances du 1^{er} semestre. Cette première estimation est susceptible d'être révisée en fonction d'éventuelles demandes tardives.

Les prêts garantis par l'État

Le dispositif de garanties (315 milliards d'euros au total) vise à faciliter l'accès des entreprises au crédit bancaire. L'État apporte sa garantie aux prêts de trésorerie accordés par les banques privées françaises aux entreprises affectées par l'épidémie Covid-19 ; elle couvre 90 % du montant du prêt accordé ou du rééchelonnement de crédits existants. À la fin du deuxième trimestre 2020, près de 115,5 milliards d'euros de prêts garantis ont été octroyés aux entreprises.

Ces garanties sont en tant que telle sans impact sur les comptes (non financiers et financiers) des entreprises et de l'État. Le déficit public et symétriquement les comptes des entreprises ne sont affectés que lorsque l'État doit se substituer à une entreprise défaillante.

2. L'interprétation du tableau économique d'ensemble au deuxième trimestre

Le tableau économique d'ensemble décrit la manière dont les revenus issus de l'activité économique sont répartis entre secteurs institutionnels et utilisés par ces derniers. Il permet ainsi notamment de synthétiser la façon dont les dispositifs d'aide mis en œuvre par les administrations publiques prennent en charge la perte de revenus d'activité des sociétés et des ménages.

Pour une lecture simplifiée du tableau économique d'ensemble, les secteurs institutionnels ont été regroupés dans le tableau ci-dessous : les sociétés non financières avec les sociétés financières, les ménages avec les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM). Par ailleurs nous nous sommes limités aux secteurs résidents, le Reste du Monde ne figure pas dans ces tableaux.

Les montants (en milliard d'euros) représentent, pour chaque grandeur des comptes d'agents, la différence entre le 2^e trimestre 2020 et le 2^e trimestre de l'année 2019, supposé représenter une situation de référence. Il ne s'agit donc pas d'une estimation de l'impact des mesures de confinement et d'aide, chaque grandeur ayant par ailleurs sa propre dynamique.

Les sociétés, non financières et financières, voient ainsi la valeur ajoutée qu'elles produisent baisser de 73,4 Md€ au 2^e trimestre. Dans le même temps, elles ont réduit de 33,3 Md€ les salaires (et cotisations) qu'elles versent, en ayant notamment recours à l'activité partielle, en diminuant l'emploi ou les heures supplémentaires. Par ailleurs, la fin du dispositif de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) réduit leurs subventions de 2,7 Md€. De sorte que leur excédent brut d'exploitation (EBE) diminue de 42,7 Md€.

Elles ont moins distribué de revenus de la propriété (-24,4 Md€), elles en ont également moins reçus mais dans une moindre mesure (-20,0 Md€), ce qui explique que leur épargne se réduit moins que leur EBE (-35,9 Md€). La forte baisse de l'investissement est en partie compensée par l'augmentation des stocks. Au total, les sociétés financières ont un besoin de financement en très forte augmentation (+27,5 Md€). À court terme, cette augmentation est en partie financée par les mesures de trésorerie mises en place par l'État (délais de paiements d'échéances fiscales et/ou sociales).

Les revenus primaires des ménages baissent fortement (-36,2 Md€), avec la baisse du revenu mixte des entrepreneurs individuels (-2,4 Md€ seulement après la prise en compte des subventions du fonds de solidarité), du solde des revenus de la propriété (-2,1 Md€) et surtout des salaires (-34,1 Md€).

Cette perte de revenu primaire est toutefois largement absorbée par la baisse des cotisations sociales (-11,6 Md€) et des impôts (-8,6 Md€)¹ payés sur ces revenus et la forte hausse des prestations reçues (+14,9 Md€) : indemnités d'activité partielle et d'arrêt maladie, assurance chômage, aide exceptionnelle de solidarité. De ce fait, la baisse de revenu disponible des ménages est comparativement limitée (-3,6 Md€). Avec la forte baisse de la consommation des ménages liée au confinement (-49,6 Md€), l'épargne des ménages est en très forte hausse (+46 Md€). Leur investissement baisse aussi nettement (-8,8 Md€), si bien que la capacité de financement des ménages s'accroît encore plus nettement que l'épargne (+55,6 Md€).

Le déficit des administrations publiques (APU) est fortement affecté par les mesures d'aide et la diminution de recettes fiscales et sociales induites par la baisse d'activité, même si le confinement a minoré la hausse des dépenses via de moindres consommations intermédiaires, investissement et

¹ Une partie de cette baisse provient de la baisse de la taxe d'habitation fin 2019 et de la réforme du barème de l'impôt sur le revenu début 2020 et n'a donc aucun lien avec la crise sanitaire.

transferts sociaux en nature. Le besoin de financement des administrations publiques s'accroît de +40,3 Md€. Les mesures de trésorerie ne jouent pas sur le déficit public, mais contribuent à l'augmentation de la dette publique, dont le niveau à la fin du 2^e trimestre 2020 sera publié le 25 septembre prochain.

Tableau économique d'ensemble simplifié: écart entre le T2 2020 et le T2 2019 (En Md€)

	Emplois			Ressources		
	Sociétés	Ménages	APU et ISBLSM	Sociétés	Ménages	APU et ISBLSM
Valeur ajoutée brute	-73,4	-7,9	0,8	-73,4	-7,9	0,8
Salaires « supers bruts »	-33,3	-0,9	0,3			
Autres impôts nets des subventions sur la production	2,7	-4,7	0,1			
Excédent brut d'exploitation	-42,7	-2,4	0,3	-42,7	-2,4	0,3
Salaires bruts					-34,1	
Impôts-subventions sur la production et les produits						-13,3
Revenus de la propriété	-24,4	-0,3	-1,1	-20,0	-2,4	-0,1
Solde des revenus primaires	-38,3	-36,2	-12,0	-38,3	-36,2	-12,0
Impôts sur le revenu et sur le patrimoine	-0,7	-8,6				-10,6
Cotisations sociales		-11,6		-0,3		-11,2
Prestations sociales en espèce	-2,1		17,1		14,9	
Autres transferts courants	1	0,5		0,9	0,5	-0,2
Revenu disponible brut	-35,9	-3,6	-50,9	-35,9	-3,6	-50,9
Dépense de consommation finale		-49,6	-6,1			
Epargne	-35,9	46	-44,8	-35,9	46	-44,8
Formation brute de capital fixe	-15,8	-8,8	-5,8			
Variations de stocks	7,9					
Transferts en capital		-0,8	+0,5	0,5		-0,8
Capacité (+)/besoin (-) de financement	-27,5	55,6	-40,3	-27,5	55,6	-40,3

3. Les modifications de traitement des comptes trimestriels

Le contexte de confinement de la population française entre mi-mars et mi-mai dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19 a conduit à modifier la méthodologie des comptes trimestriels du 1^{er} trimestre 2020 pour rendre compte au mieux des évolutions inédites de l'activité économique qui en découlent. Ces modifications ont été pour la plupart conservées et adaptées au 2^e trimestre. La présente note rappelle et complète la description de ces changements.

La méthodologie des comptes trimestriels s'appuie à la fois sur les données des comptes annuels et les indicateurs conjoncturels provenant de multiples sources. Les indicateurs conjoncturels sont étalonnés et calés sur les comptes annuels réputés plus exhaustifs. Toutefois, la méthodologie d'étalonnage-calage des comptes trimestriels peut conduire à atténuer les fortes évolutions des indicateurs conjoncturels. En effet, l'agrégat obtenu par étalonnage-calage peut être décomposé, en première approximation, comme la somme d'une partie étalonnée (évoluant comme l'indicateur) et d'une partie lissée, évoluant par construction peu d'un mois à l'autre. Lorsque l'indicateur ne traduit qu'imparfaitement les évolutions passées issues des comptes annuels, la relation d'étalonnage est de

mauvaise qualité et la partie lissée est plus importante, ce qui peut conduire à modérer les évolutions de l'indicateur. En temps normal, cet effet modérateur ramène une partie des fortes évolutions vers une évolution proche de l'évolution moyenne de l'activité mensuelle. Cela conduit donc à atténuer la volatilité des comptes sans biaiser les estimations.

Contrôle des relations d'étalonnages

Au 1^{er} semestre 2020, la plupart des indicateurs évoluent fortement à la baisse et l'effet modérateur de l'étalonnage introduit donc un biais à la hausse. Pour corriger ce biais, les agrégats pour lesquels l'évolution était manifestement trop lisse par rapport aux évolutions de l'indicateur ont été corrigés de façon à retracer plus fidèlement l'évolution sous-jacente des indicateurs.

D'autres agrégats, qui présentent usuellement de faibles variations conjoncturelles et/ou pour lesquelles il n'existe pas d'indicateurs infra-annuels, sont habituellement estimés par lissage de manière à correspondre aux comptes annuels passés et à une prévision pour l'année en cours, en minimisant les variations d'un mois sur l'autre. C'est par exemple le cas de la consommation des ménages en activités de sports et de loisirs. Lorsqu'il y a lieu de penser que leur évolution est affectée par le confinement, le lissage a été remplacé par des estimations.

FBCF en construction

Usuellement, la FBCF en bâtiments neufs est estimée à partir des mises en chantiers de logements et de bâtiments non-résidentiels, à partir de modèles de grille délai : l'investissement correspondant à la construction d'une surface de bâtiment est réparti entre la date de mise en chantier et une date de fin chantier, estimée à partir des durées de chantiers observées sur le passé. La crise sanitaire a interrompu la plupart des chantiers en mars, ce qui met en défaut cette méthode. L'évolution de l'investissement en construction a donc été directement estimée à partir de l'indice de la production dans la construction, calculé par l'Insee et le SDES (service statistique ministériel notamment en charge du logement). Cette méthode ne permet toutefois pas de distinguer les évolutions de la FBCF des différents secteurs institutionnelles (ménages, sociétés, administrations, ...).

Production de services non-marchands des administrations publiques

Dans les comptes nationaux, la production non-marchande est estimée par la somme des coûts, notamment salariaux. À cet égard, le confinement a introduit une hétérogénéité de situation pour les employés des administrations publiques. Pour ceux travaillant sur site ou en télétravail, leur production peut être considérée comme maintenue, voire en augmentation dans certains cas. Mais pour les employés des administrations publiques qui ne sont ni en situation de télétravail, ni sur site, de fait, leurs salaires ne correspondent plus à une production et leur situation peut s'assimiler aux dispositifs d'activité partielle du secteur privé. La production et la valeur ajoutée des administrations publiques ont donc été réduites en volume pour prendre en compte cette dernière situation, conformément aux préconisations d'Eurostat². La part des agents publics dans cette situation est toutefois encore difficile à estimer. L'estimation conventionnelle retenue est qu'un quart des

² Guidance On Non-Market Output In The Context Of The Covid-19 Crisis et Guidance On Quarterly National Accounts (Including Flash) Estimates In The Context Of The Covid-19 Crisis, Methodological note, Eurostat (<https://ec.europa.eu/eurostat/fr/data/metadata/covid-19-support-for-statisticians>)

fonctionnaires, hors services de santé, n'était pas en situation de travail pendant la durée du confinement. Cette estimation est confortée par de premières exploitations de l'Enquête Emploi, mais reste fragile.

Dans les services de santé, les soins de ville et l'activité des hôpitaux privés sont en forte baisse sur ce 1^{er} semestre avec beaucoup de reports de soins. Dans les hôpitaux publics, la résultante entre le surcroît d'activité de soins directement liés au Covid-19 et la baisse des autres soins n'est pas encore claire et nécessite des travaux d'estimations supplémentaires : une évolution conventionnelle nulle a été retenue pour le moment.

Pour compléter le tableau des services non marchands, l'activité est en forte baisse dans l'hébergement et l'action sociale, du fait notamment de la suspension des gardes d'enfant.

Au final, la consommation des administrations publiques en volume serait en forte baisse : -10,3 % au 2^e trimestre après -3,3 % au 1^{er} trimestre. En valeur, la consommation des administrations publiques reste évaluée par la somme des coûts, et recule nettement moins : -3,5 % après -0,5 %. Le prix de cette consommation augmente donc nettement [pour un même niveau de dépense, le volume de services consommé est moindre], ce qui contribue à la forte hausse du déflateur du PIB au 1^{er} semestre.

Neutralisation de l'effet des mois de crise sur les corrections des variations saisonnières (CVS)

Les niveaux très atypiques depuis mars de la plupart des séries des comptes trimestriels ne doivent pas être interprétés par les modèles de CVS comme une baisse du niveau d'activité moyen sur ces mois. Ainsi, les mois de mars 2020 et suivants n'ont pas été pris en compte dans le calcul des CVS pour cette estimation. Les coefficients CVS sont inchangés par rapport ceux estimés jusqu'au mois de février 2020. Cette modification de la politique de révision des CVS est amenée à se poursuivre lors des prochaines publications des comptes trimestriels. Les coefficients de saisonnalités seront mis à jour ultérieurement en traitant ces mois comme des points aberrants, probablement pendant la campagne annuelle de ré-estimation des modèles de CVS, début 2021.